

La lettre



Informations communautaires

Éditée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg N° 1 - Mai 2002

- Un nouveau support de communication : "la lettre"

Plus efficace, plus directe, plus pratique, plus concise. La communication de la Communauté de communes arbore avec fierté ses nouvelles couleurs.

Plus efficace, plus directe
La Communauté de commune évolue. Deux fois l'an, nous ferons le point avec vous sur la nature de ces changements. Divers bilans financiers et techniques complèteront utilement votre information.

Mieux ciblée, plus concise
L'information dont vous avez besoin sera complétée par une série de dépliants thématiques. 3 dépliants dès cette année : gestion du tri, petite enfance et un guide pratique de la Communauté de communes.

Plus proche de vous
Vos questions et interrogations diverses recevront auprès de nos services le meilleur accueil. N'hésitez pas à questionner les délégués intercommunaux : ils sont les représentants directs de vos communes.

Bonne lecture !
Le comité de rédaction

● budget 2002 : sous le signe de nouveaux services à l'habitant

Depuis le 1^{er} janvier 1996, date de la création de la Communauté de communes, la fiscalité communautaire a été augmentée à trois reprises. Ces augmentations successives n'ont été affectées qu'à un projet commun d'envergure: la construction de l'Espace nautique Arc en ciel.

C'est donc la Dotation Globale de Fonctionnement (240 000 € par an, en moyenne), perçue dès 1996 grâce au passage en Communauté de communes qui, seule, a permis le financement de services nouveaux (voir exemple p.2), la participation au financement du service Déchets (à hauteur de 76 000 €), ainsi qu'aux frais de structure générés par l'accroissement des compétences communautaires.

(suite page 2)



Notre fiscalité permet le développement de services de proximité

● l'Office de Tourisme Intercommunal

L'Office de Tourisme Intercommunal est chargé de la promotion touristique de notre territoire et de la mise en œuvre d'une partie du programme de développement touristique. Les communes de la vallée participent à son financement au travers d'une contribution annuelle calculée en fonction du potentiel fiscal de chacune. En contrepartie, chaque commune perçoit le produit de la taxe de séjour qu'elle a instaurée. Il existe donc actuellement de grandes différences entre les 10 communes en matière de tarifs et de modes de perception.

D'autre part, la Communauté de communes supporte, sur ses recettes fiscales propres, la charge du poste de directeur et finance différents projets de développement touristique.

C'est dans un souci de cohérence que la CCVK, compétente en matière touristique, souhaite intégrer, à partir du 1^{er} janvier 2003, tout le financement de l'OTI. Elle générera les ressources correspondantes en instaurant la taxe de séjour communautaire qui remplacera les taxes communales.



Le tourisme local doit une large part de son succès à la qualité de l'accueil des habitants et des acteurs de la vallée.

(suite article budget)

Ces charges ayant absorbé une importante part des marges d'auto-financement, une augmentation de la fiscalité additionnelle communautaire a été votée pour le financement des actions du programme 2002 du contrat de développement local.



L'Espace nautique Arc en ciel répond au besoin de disposer près de chez soi d'un cadre propice à la détente et aux loisirs.

Exemple de nouveaux services communautaires financés par la Dotation Globale de Fonctionnement :

- Crèches et haltes-garderies
- Contrat Local d'Education Artistique
- Centre de Loisirs Sans Hébergement
- Animations été
- Promotion touristique
- Participation au financement de l'O.T.I.
- Nacelle intercommunale
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- Plan de paysage
- Pistes cyclables ...



● Petite enfance : une priorité

Dans le cadre du Contrat Enfance conclu avec la CAF, la CCVK a développé les possibilités d'accueil pour enfants de 3 mois à 6 ans. Deux nouvelles structures, dites "multi-accueils" (crèche et halte-garderie) sont ainsi venues renforcer l'offre préexistante.

L'Association Enfants de la Vallée déménage

La gestion de la compétence communautaire est déléguée à l'association Enfants de la Vallée. Le siège de l'association et le bureau de sa coordinatrice, Séverine Rio, sont situés dans les anciens locaux de la Communauté de Communes (Annexe), à côté de l'Espace nautique Arc en ciel. Contact : 03 89 78 28 24.

Une plaquette d'information vous sera distribuée dès la rentrée scolaire. Elle constituera le mode d'emploi de l'accueil des enfants à partir de 3 mois.

● Les jeunes au cœur de l'action communautaire

Contrat Temps Libres

La Communauté s'engage dans la mise en œuvre d'un Contrat Temps Libres (CTL) en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin (FDMJC). Ce dispositif a pour objectif l'apport de réponses nouvelles, attractives et pertinentes aux enfants et aux jeunes de 6 à 16 ans en matière d'activités de loisirs. Un coordonnateur CTL, sera bientôt mis à la disposition de la Communauté par la FDMJC. Il réalisera prochainement un diagnostic de l'offre de loisirs existante et élaborera un programme de développement d'activités pour les trois prochaines années.

Les animations été 2002

Chaque année, la Communauté propose un programme d'activités estivales à l'intention des enfants et des jeunes de la vallée. Escrime, golf, tennis, ski sur herbe pour les plus sportifs mais également céramique, peinture ou bricolage pour ceux qui le souhaitent. Une plaquette de présentation des 50 stages proposés en 2002 sera disponible début juin au siège de la Communauté, en mairies, dans les écoles élémentaires et les collèges de la vallée. Les inscriptions débiteront le mardi 11 juin, à 19h.

Fin du CLSH communautaire

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement de la CCVK avait été créé en 1995 pour répondre à un besoin exprimé à l'époque. Sept ans plus tard, sept structures périscolaires proposent un service équivalent le mercredi et durant les petites et grandes vacances. En conséquence, les activités du CLSH cesseront en juin prochain.

Trois structures multi-accueils pour la Vallée de Kaysersberg

Boucle d'Or à Kaysersberg - 03.89.47.18.22

Petit Poucet à Sigolsheim - 03.89.47.32.31

Petit Prince à Hachimette - 03.89.47.51.88

Un Relais Assistantes Maternelles (information, échanges et gestion de l'offre et de la demande) 03.89.47.59.40



Taxe d' (taux 1

Taxe Fon Propriétés N

(taux 9,2 10,1

2002 : un budget pour l'habitat

En bleu :

Les ressources communautaires

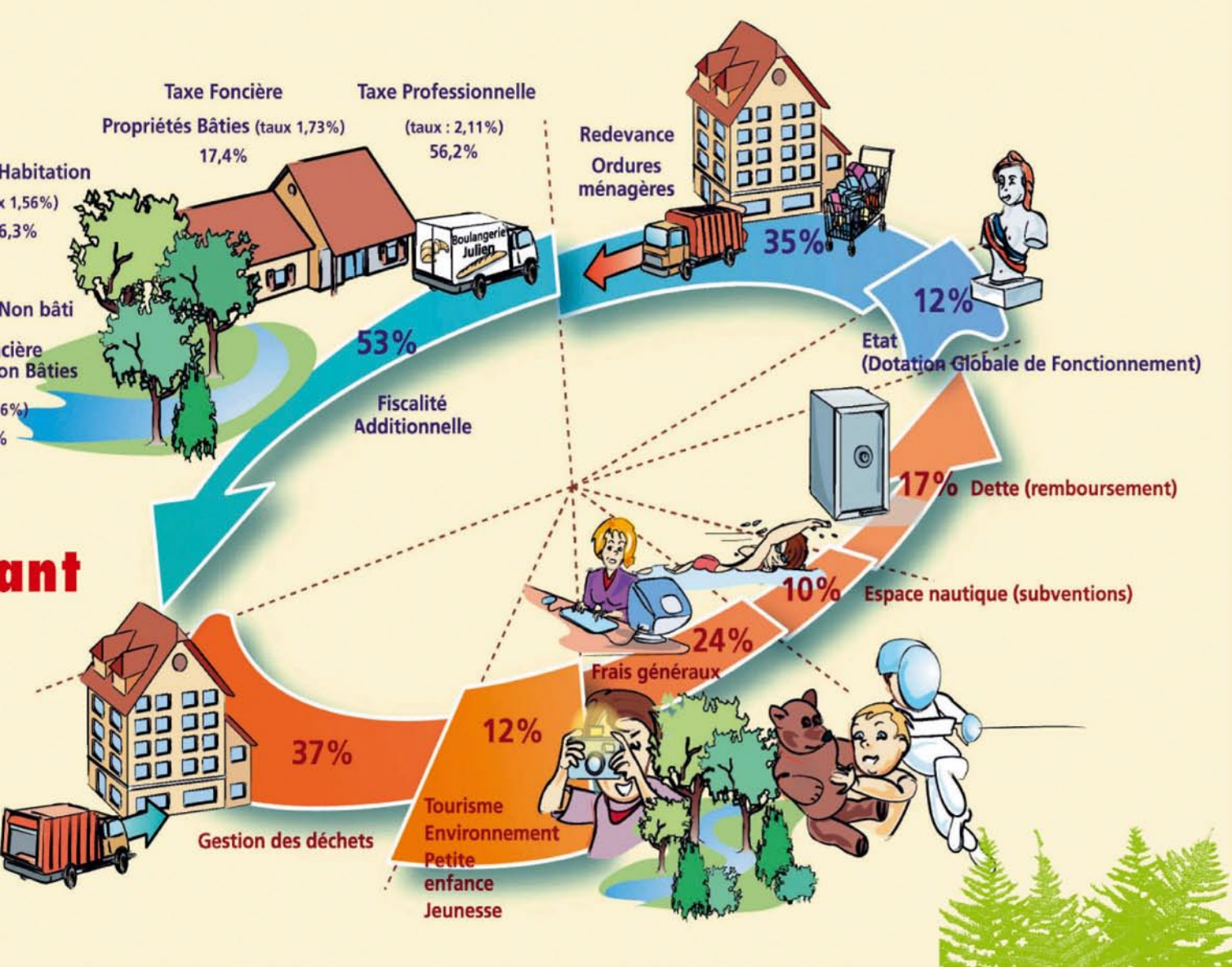
En orange :

Les charges communautaires



Les équipements, les loisirs, les lieux où l'on accueille les jeunes, sont des outils indispensables à leur épanouissement.





● Gestion des déchets. Triez malin !

Dès le 1^{er} juillet 2002, plus aucune décharge brute ne sera autorisée en Europe.

L'incinération coûtant très cher, notre objectif est de réduire au maximum les quantités de déchets et de favoriser le tri. Acte citoyen d'importance, le tri permet d'économiser matières premières et énergie, tout en diminuant les coûts d'incinération.

Trier malin, c'est aussi éviter l'inflation du coût d'enlèvement et d'incinération des ordures ménagères.

● 2001 - Des efforts à encourager

Les résultats 2001 de la collecte sélective sont encore mitigés. Les ordures ménagères sont en légère diminution, témoignant des efforts de tri faits par chacun d'entre vous. En revanche, les tonnages de déchets globaux (ordures ménagères, déchetteries et conteneurs d'apport volontaire) ont considérablement augmenté, expliquant dans une large mesure l'augmentation de la redevance 2002. C'est pourquoi il est important que chacun d'entre nous produise moins de déchets, en modifiant sa manière de consommer, ainsi qu'en compostant les déchets végétaux.

● Les nouveaux tarifs de la redevance

Une hausse de 10% s'avère nécessaire en 2002 pour faire face à l'augmentation des tonnages à traiter, aux charges salariales dues à l'institution des 35 heures et à l'acquisition de nouveaux camions-bennes. La part fixe passe de 425 F à 446,25 F (68,03 €) mais l'augmentation porte surtout sur la part variable qui, elle, dépend de la taille de la poubelle à vider.

Une plaquette explicative sur le tri des déchets vous sera bientôt distribuée pour soutenir vos efforts et les rendre encore plus efficaces.



**Réduire
Réutiliser
Recycler**

Votre action au quotidien nous permet d'améliorer la gestion des déchets, contribant ainsi à la préservation de notre vallée.



● Assainissement : La station d'épuration d'Hachimette

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration d'Hachimette se poursuivent. Le gros-œuvre est maintenant achevé et la pose des équipements est en cours. La mise en eau et les premiers essais débiteront au mois d'août, pour une entrée en fonction définitive en décembre 2002.

● Espace nautique Arc en ciel



C'est à la satisfaction générale que l'Espace nautique Arc en ciel vient de terminer sa première année de fonctionnement. Certes, quelques accrocs ont été constatés, mais l'équipe de l'Espace nautique tient compte des diverses remarques et travaille chaque jour à la correction et à l'amélioration des services.

La fréquentation de l'établissement est à la hauteur des prévisions. De nouveaux aménagements sont prévus pour contribuer encore à l'accroissement de nos performances. Parmi ceux-ci, citons :

- un parc paysager opérationnel pour la saison estivale, avec jeux d'extérieurs
- un accès pieds chaussés pour aller directement dans le parc sans passer par les vestiaires
- un nouvel espace Fitness, à l'automne, avec divers appareils de cardio-training, en complément du sauna et du hammam de l'espace Forme.



● Les horaires d'ouverture

Du 10 au 28 juin

Lundi	10h - 19h
Mardi	10h - 21h
Mercredi	12h - 19h
Jeudi	10h - 19h
Vendredi	10h - 21h
Samedi	8h30-12h30 et 14h-19h
Dimanche	9h - 19h

Du 29 juin au 1^{er} septembre

Lundi	10h - 19h
Mardi	10h - 21h
Mercredi	10h - 19h
Jeudi	10h - 19h
Vendredi	10h - 21h
Samedi	10h - 19h
Dimanche	9h - 19h

● 3 questions à Roger Bleu, président de la Communauté de communes

Chers Concitoyens,

Vous découvrez aujourd'hui notre Bulletin d'Informations sous son nouveau format. Au-delà d'un simple changement de forme, ma volonté est avant tout de mieux vous informer et de clairement marquer l'ouverture d'un dialogue permanent entre nous tous. Cette volonté d'ouverture et de transparence, j'ai voulu la symboliser en répondant ici à certaines de vos questions actuelles.

Ce début d'année est marqué par le vote du budget de notre collectivité. On parle d'une augmentation des impôts de 20% en 2002, qu'en est-il exactement ?

Cette augmentation doit être relativisée pour prendre tout son sens. En effet, prenons le cas d'un ménage avec une maison d'environ 120 m² qui a payé, en 2001, une Taxe d'Habitation de 2 400 francs (soit 363,88 euros). Pour ce ménage, la hausse s'élèvera à 44 francs, soit 6,71 euros. Vous voyez qu'en réalité, la hausse effective est inférieure à 2% du montant de la Taxe d'Habitation, la part communautaire ne correspondant qu'à 10% de celle-ci. Il en va de même de la Taxe Fondère prélevée pour cette même maison. Cette taxe s'élevait en 2001 à 1 700 francs (259,16 euros) et la répercussion de la hausse fiscale communautaire sera de 28 francs (4,27 euros), soit une hausse de 1,7%.

Lors du dernier Conseil de communauté, il a été débattu de la Taxe de Séjour, à quoi sert-elle, qui la paie et qui en bénéficie ?

La Taxe de Séjour est une somme payée par les touristes qui viennent dans notre vallée et qui y sont logés en gîtes, en meublés ou chambres d'hôtes, ou encore à l'hôtel. Le produit de cette taxe est utilisé pour financer l'Office de Tourisme Intercommunal. Le tourisme relève en effet des compétences de la Communauté de Communes, or la loi prévoit la perception de cette taxe par la collectivité en charge du développement touristique. Une taxe de séjour communautaire présente également l'avantage d'uniformiser les tarifs dans l'ensemble de la vallée. Gîtes et meublés devraient être assujettis à un forfait, la taxe sera donc intégrée au prix de la location sans que le propriétaire ait à solliciter le touriste.

Le ramassage des ordures ménagères est devenu un sujet préoccupant. Qu'en est-il dans notre vallée ?

Nous avons choisi un mode de collecte des déchets composé de 3 services : le ramassage au porte à porte, les containers de proximité (verre, papier/carton...) et les déchetteries. Ce choix a pour conséquence une tarification établie en fonction du volume de la poubelle.



Cette solution est relativement facile à mettre en œuvre et son coût peut être bien maîtrisé. Il s'agit également d'un choix adapté à notre territoire, à la fois semi-urbain pour les communes du vignoble et très dispersé pour les communes de montagne. Il faut savoir qu'en France, très peu de collectivités ont mis en place un système incitatif au tri. Grâce à notre effort, 50% du verre est recyclé et les huit déchetteries de notre secteur permettent le retraitement de 3 600 tonnes de matériaux : un résultat loin d'être négligeable !

La Communauté de communes représente une structure indispensable au développement des services à la population de notre vallée. Mon ambition est de répondre le mieux possible aux besoins des familles tout en soutenant également l'activité économique de notre vallée dont le tourisme est une composante essentielle. Ces engagements ne seront possibles que grâce à une solidarité renforcée et à une confiance réciproque entre les dix communes qui forment notre Communauté.

COMITÉ DE RÉDACTION :

- "La lettre" est éditée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kayersberg, 31 rue du Geisbourg - 68240 Kayersberg ● Tél. 03 89 78 21 55 / Fax 03 89 47 36 74 ● ISSN en cours ● Directeur de la rédaction : Roger Bleu ● Rédaction : Jean Marc Guarinos, Valérie Bronner, Thierry Willm ● Illustrations : Marc Vuillemoz ● Crédit photos : Christophe Meyer, Christian Kempf, Photos Munier ● Maquette Soféric ● Contact : valléekb@cc-kayersberg.fr ● Prochaine parution : décembre 2002



Ensemble, nous construisons notre avenir

Ammerschwihr • Fréland • Katzenhöl • Kayersberg • Kientzheim • Labaroche • Lapoutroie • Le Bonhomme • Orbey • Sigolsheim